

• une conférence de **Daniel Évain** •
Ingénieur agronome et paysan bio à Dourdan

Après les OGM transgéniques, une autre génération d'OGM arrive sur le marché : il s'agit des nouveaux OGM.

Mais qu'est-ce qu'un Organisme Génétiquement Modifié ? Qu'entend-on par nouveaux OGM ? Où sont-ils ? Quelles conséquences entraînent le brevetage de ces OGM ? Comment agir ?

Ces points seront développés par Daniel Évain, ingénieur agronome et paysan bio à Dourdan, lors de la conférence-débat qui se déroulera vendredi 26 janvier à 20h30 au centre culturel de Dourdan.

QUE SE CACHE-T-IL DERRIÈRE L'ACRONYME "OGM" ?

Un Organisme Génétiquement Modifié (OGM) est un être vivant dont l'ADN a été modifié pour le doter de propriétés qu'il ne possède pas naturellement.

Les premiers OGM à avoir été mis sur le marché sont des OGM transgéniques. Pour fabriquer ces chimères génétiques, les chercheurs prennent un ou plusieurs gènes d'une espèce et les transfèrent dans une autre espèce. La plupart étaient des OGM à pesticides : soit ils tolèrent un herbicide (glyphosate), soit ils produisent un insecticide (Bt). Le bénéfice attendu était d'utiliser des herbicides sans crainte de tuer ces plantes génétiquement modifiées, et/ou d'éviter le recours à un insecticide pendant la croissance des plantes puisqu'elles le sécrètent elles-mêmes.

Mais ce qui peut apparaître comme un progrès présente en réalité de nombreux risques :

- En effet, les OGM transgéniques n'ont jamais tenu leurs promesses, ils n'ont jamais augmenté les rendements mais ont en revanche contribué à une augmentation de l'utilisation de glyphosate suite

aux apparitions de "mauvaises herbes" de plus en plus résistantes aux herbicides.

- À cela s'ajoute d'autres menaces sur l'environnement, notamment la pollution des sols et des nappes phréatiques par l'utilisation d'herbicides et le développement de résistances aux insecticides de la part de certains insectes à force d'y être exposés.

- Par ailleurs, l'ingestion de végétaux OGM produisant leurs propres insecticides induit une contamination directe de l'homme par ces substances toxiques. Il n'y a aucun consensus scientifique permettant de dire qu'ils sont sans danger et l'innocuité des organismes génétiquement modifiés utilisés dans l'alimentation animale ou humaine n'a jamais été prouvée.

En Europe, les citoyens ont très majoritairement refusé ces produits. Ce qui s'est traduit politiquement par une interdiction de culture sur notre territoire. Toutefois, nous continuons d'importer beaucoup de végétaux OGM, principalement du soja pour nourrir les animaux. En l'absence d'obligation d'étiquetage des animaux ou des produits issus d'animaux ayant

consommés ce type d'alimentation, les OGM rentrent dans la chaîne alimentaire sans que les citoyens en aient l'information.

LES NOUVEAUX OGM : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Face au refus par les consommateurs de ces plantes-pesticides, les scientifiques ont alors parlé d'OGM de seconde génération qui permettraient d'apporter des bénéfices pour les citoyens et consommateurs. Les semenciers n'utilisent ainsi plus le mot OGM mais parlent de nouvelles techniques de sélection (NBT : New Breeding Technics).

Ces produits sont issus de nouvelles techniques diverses de modification du génome (mutagénèse dirigée, nucléase à doigt de zinc, agro-infiltration...). Dans un grand nombre de cas, elles agissent comme des ciseaux moléculaires, en supprimant, en modifiant ou parfois en ajoutant de l'ADN.

Les nouveaux OGM arrivent sur le marché. Ils sont cultivés sur le territoire nord-américain et sont en attente d'autorisation en Europe.

BREVETAGE DU VIVANT

Alors que depuis le Grenelle de l'environnement, la France s'est dotée d'une réglementation stricte au sujet de la dissémination d'OGM en milieu ouvert, d'un Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) et, depuis 2014, d'une loi d'interdiction sur le territoire national de la culture d'OGM (maïs), l'Europe semble se diriger, lentement mais sûrement, vers une déréglementation des OGM.

En effet de nombreuses pressions se sont fait jour pour exonérer de toute réglementation les OGM brevetés obtenus

par de "nouvelles techniques" de génie génétique. Au prétexte que ces nouveaux procédés technologiques seraient plus sophistiqués que les précédents, et qu'ils ne contiendraient pas "d'ADN étranger", leurs promoteurs militent pour que ces OGM ne soient pas estampillés comme tels.

Ces variétés font l'objet de brevets, brevets qui suscitent une très rapide concentration de l'industrie semencière et menacent l'autonomie des exploitants agricoles. Ainsi, il devient impossible pour un paysan ou un petit semencier de sélectionner de nouvelles variétés sans utiliser des caractères déjà brevetés et de tomber sous la dépendance de quelques multinationales. Plus de la moitié du commerce mondial des semences est désormais accaparé par trois multinationales (Monsanto, DuPontDow et Syngenta).

Alors que nous avons déjà perdu, selon la FAO (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), 75 % de la biodiversité cultivée depuis le début du siècle dernier, pouvons-nous accepter de remplacer les 25 % restants par quelques chimères génétiques sous brevet ?

La croissance des bénéfiques des sociétés semencières et phytopharmaceutiques ne saurait justifier les préjudices sanitaires, environnementaux et agronomiques qu'elles provoquent.

Pour aller plus loin, la Confédération Paysanne Ile-de-France, l'AMAP *Jardins en Hurepoix* de Dourdan et ATTAC Sud-Essonne vous invitent à la conférence sur les nouveaux OGM avec Daniel Évain, ingénieur agronome et paysan bio à Dourdan, le 26 janvier au centre culturel de Dourdan.

Une conférence proposée par...

ATTAC / UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE

Fondée en 1998, Attac (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) est une association qui milite pour la justice sociale et environnementale, et conteste le pouvoir pris par la finance sur les peuples et la nature.

Mouvement d'éducation populaire, l'association produit analyses et expertises, organise des conférences, des réunions publiques, participe à des manifestations...

En 2017, Attac est présente dans une cinquantaine de pays ; Attac France compte plus de 10 000 membres et une centaine de comités locaux qui agissent partout en France.

Retrouvez toute l'actualité du comité attac Sud-Essonne sur : local.attac.org/attac91/sudessonne et sur www.facebook.com/attacse

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de solidarité et de partage. Le projet pour une agriculture paysanne qu'elle défend avec constance depuis sa création est cohérent et global. Il intègre pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole. C'est une alternative réaliste à un modèle d'agriculture industrielle qui élimine trop de paysans et de structures agricoles diversifiées.

L'amap JARDINS EN HUREPOIX

Créée en 2006 à Dourdan, l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) « Les Jardins en Hurepoix » met en application les principes fondateurs des AMAP avec pour objectifs :

- de maintenir et de développer une agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, à faible impact environnemental, créatrice d'activité économique et d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale,
- de promouvoir un rapport responsable et citoyen à l'alimentation,
- de faire vivre une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité,
- de contribuer à une souveraineté alimentaire favorisant celle des paysan-ne-s du monde dans un esprit de solidarité.

<https://www.jardinsenhurepoix.org/>

Ne pas jeter sur la voie publique

LES NOUVEAUX OGM



CONFÉRENCE	VENDREDI 26 JANVIER	20H30
DOURDAN	centre culturel René Cassin 25 rue des Vergers Saint-Jacques	
avec Daniel Évain ingénieur agronome paysan bio	 Confédération Paysanne Île-de-France	
ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE	Jardins en Hurepoix 	